A qui appartient le paysage himalayen ?

Mauve Létang
Université Paris Ouest Nanterre La Défense
mauveletang1@gmail.com

Le développement touristique et du « tourisme ethnique » apparaît en Asie comme ailleurs une panacée aux problèmes économiques. Les politiques d'intégration passent de plus en plus par la « mise en tourisme » des espaces et des groupes qui vivent dans les zones montagneuses. Le triple souci de réduire leur pauvreté, de protéger l'environnement et de limiter les mouvements autonomistes poussent les gouvernements de ces pays à mener des politiques plus ou moins intrusives dans le quotidien des paysans, dont celle d'un développement touristique pour une clientèle internationale ou nationale. Leur spécificité et marque identitaire (mode de vie, pratiques du territoire, du paysage) peuvent sembler attractives. Mais des tensions se font jour entre la manière dont le paysage est appréhendé par les acteurs extérieurs qui peuvent accaparer ce paysage, et l'utilisation quotidienne qui en est faite par les populations locales.

La vallée du Johar (moyen Himalaya indien) est située dans l'état de l'Uttarakhand qui a mis en place un important programme de développement touristique dans le cadre du plan « *green india* » depuis les années 2000, et promeut des activités touristiques en particulier dans les zones forestières, dotées d'une grande diversité biologique mais aussi culturelle du fait du lien étroit qu'entretiennent

les populations avec celle-ci.

Cette communication vise à comprendre comment différentes perceptions de l'environnement de plusieurs groupes d'usagers (acteurs du tourisme, agriculteurs, acteurs de la protection de l'environnement) ont en réalité érigé les paysages himalayens en services écosystémiques et participent à organiser les territorialités, entraînant par là même des concurrences en termes d'usages, menant à la cristallisation de conflits anciens. Comment une politique de protection de la faune sauvage, mobilisée dans le cadre du développement de l'activité touristique entraîne-t-elle aussi le déclin de la petite agriculture d'un paysage à dominante rurale ?

Dans un premier temps, il sera question de montrer en quoi la politique de protection de la faune sauvage (1972) est utilisée pour promouvoir l'activité touristique, à l'échelle étatique comme à l'échelle locale. En effet, un grand nombre d'acteurs semblent converger et s'accorder sur l'importance de cette mise sous cloche pour le développement de l'activité touristique.

Cependant, cette patrimonialisation qui fait la gloire et la fierté de l'Inde aux échelles nationale et internationale, oublie volontiers que derrière le tigre et le léopard se cachent parfois l'ours, le sanglier et le porc-épic, bêtes noires des petits agriculteurs. Il sera question de comprendre comment cette politique de conservation est en partie responsable du déclin de l'activité agricole à l'échelle du village, alors même que celle-ci est partie intégrante du quotidien de nombreux

foyers, et ce, malgré une diversification économique permise par des activités extra-agricole.

Enfin, nous verrons que l'incident diplomatique entre le sanglier et les agriculteurs semble révéler la cristallisation d'une tension bien ancienne entre deux niveaux institutionnels distincts, celle du *Van Panchayat* (conseil forestier, géré par communauté villageoise) et de l'office des forêts, représentant de l'état.